

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 21/12/2020

L'an 2020 et le 21 décembre à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **exceptionnellement dans la salle des fêtes** afin de pouvoir respecter les distanciations suite au COVID 19 sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMEYER Hélène, BESNARD Frédérique, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien, MORIN Jackie, NUGUES Yoann, OLIVIER Cyrille.

Excusée ayant donné procuration : Mme CLORY Céline à M. BAZIN Olivier, Mme GIRARD Caroline à M. CHASSOULIER Gérard.

Nombres de membre

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 14/12/2020

Date d'affichage : 23/12/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 22/12/2020

Et publication ou notification

Du : 22/12/2020

Secrétaire de séance : M. Olivier BAZIN

ORDRE DU JOUR

I- Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »

II- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 30/11/2020

I- Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques Statutaires »

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 16/12/2019 DE-01-12-20, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. (Nouvelle Bonification Indiciaire) *(Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2021. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)*

Le Conseil Municipal de Montigné-Lès-Rairies autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin que la collectivité adhère au contrat d'assurance groupe,

- avec couverture des charges patronales.

Adopté à l'unanimité

II -Questions diverses

- Le coût de revient de la salle des fêtes : Suite à une demande faite lors du conseil municipal du 30/11/2020 un bilan a été réalisé. Le nombre de locations payantes sur un an est insuffisant. Comment rendre cette salle plus attractive ?

- Monsieur Olivier BAZIN fait un point sur la commission économie et emploi de la CCALS du 10 décembre 2020 :

- Le budget prévisionnel 2021 est en hausse de plus de 42 % par rapport à 2020, suite au retard de 2020. Les postes les plus importants pour 2021 sont les travaux de voirie dans les zones artisanales, développement de l'espace coworking, développement des animations économiques, club d'entreprises et les circuits courts.
- Un guide des aides des Pays de la Loire pour les entreprises, les artisans et les commerçants devrait être réalisé et mis à disposition dans les mairies suite à la demande de la commission afin d'être mieux informé.
- Information renouvelée sur l'attractivité toujours avérée de la CCALS.

- Monsieur Jackie MORIN fait un point sur la Commission du SICTOM du 12/12/2020 :

- Regroupement de plusieurs « SICTOM » de la région
- Proposition du SICTOM de créer un compost collectif dans les communes intéressées, pour l'instant seule deux communes sont intéressées. A mettre en lien avec la commission écologie.
- Prévisions d'animations et de sensibilisation pour le public.
- Constat sur l'utilisation du broyeur mis à disposition des communes qui est très peu utilisé.
- Collecte des coquillages en déchetterie pour les fêtes de fin d'année.
- Augmentation du prix de « montée des poubelles » pour les particuliers de 1.6 %.

- Monsieur Le Maire fait un point sur le bureau communautaire du 17/12/20 :

- Enquête destinée aux habitants sur le projet de territoire : 600 réponses obtenues sur l'ensemble de la CCALS.
- Plan de relance, les subventions de l'état seront en forte hausse.

Sans autre question la séance est levée à 22h15.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Céline CLORY :
(Procuration à M. BAZIN)

M. Jackie MORIN :

Mme Caroline GIRARD :
(Procuration à M. CHASSOULIER)

M. Lucien METIVIER :

Mme Frédérique BESNARD :

M. Yoann NUGUES :

M. Cyrille OLIVIER :

Mme Hélène BARDELMEIJER :

Mme Sylvaine MONTRIEUX :

M. Olivier BAZIN :